

Mosquées et baux emphytéotiques : chacun a le pouvoir de s'y opposer

écrit par Maxime | 3 mai 2016



<http://resistancerepublicaine.com/2016/05/02/race-au-fn-le-tribunal-davignon-exige-la-demolition-de-la-mosquee-de-sorgues/>

C'est effectivement souvent le FN qui veille au grain pour repérer les anomalies d'urbanisme qui permettent de faire tomber un permis de construire une mosquée ou un contrat de bail emphytéotique...

On voit une nouvelle fois que les règles de l'urbanisme sont un outil important. En novembre dernier, la Cour administrative d'appel de Paris a annulé un bail emphytéotique cette fois-ci, pour un motif étranger à l'urbanisme en revanche : c'était parce que le bénéficiaire (locataire) n'était pas une association culturelle.

<http://www.causeur.fr/islam-paris-laicite-hidalgo-35257.html>
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETA TEXT000031418440>

La ville de Paris avait fait valoir que la requête était irrecevable parce que la qualité de contribuable local ne suffirait pas à agir en justice. C'était en effet un retraité parisien qui était à l'origine du procès;

Or, la cour administrative d'appel a donné tort à la ville de Paris, parce que la décision avait des conséquences sur les finances de la ville.

Chacun peut donc se trouver habilité à agir en justice, même s'il n'a pu compter sur le soutien d'une association ou d'un parti politique.